

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2019 - Délibération n° 2019/06/20

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 juin 2019, modifiée le 25 juin 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : MM. JUILLET – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON -DESLOGES – LEGROS - AUBERT – PENICAUD – MARTINEZ - BUSSIERE – PEROT – ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – DERIEUX – PAMIES – LABORDE - PATEYRON – GAUDY – PICOURET - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes PIPIER – CAPS – MOREAU - JOUANNY – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Étaient excusés : MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS - RIGAUD – SZCEPANSKI – SIMONET – GAUCHI - PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – TRUNDE – RABETEAU – DEPATUREAUX – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – LAGRANGE – COUSSEIROUX – GAILLARD – MOULINIER et RICARD; Mmes LAURENT – SPINGER - JOUANNETAUD – LAGRAVE – LE LUYER – SUCHAUD - COLON – DESSEAUVE – DURANTON - HYLAIÉ – NOUAILLE - PATAUD et PREVOST-RAMBERT.

Pouvoirs :

1. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme BATTUT.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CAPS.
5. Mme LELUYER donne pouvoir à M. DERIEUX.
6. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE.
7. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT.
8. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.
9. Mme PIPIER (suite à départ de séance à 20 h 45) donne pouvoir à M. CHAPUT.

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIÉ – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	33	42			
Pour	Contre				
42	-				

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Considérant le tableau d'avancement de grade 2019, et après avis de la commission du personnel du 05 mars 2019, 2 agents sont proposés à cet avancement au regard notamment des missions exercées, de l'ancienneté dans leurs fonctions et de la manière de servir : un agent du service environnement et un agent du service bâti suite à réussite à examen professionnel.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 28 mars 2019 pour la suppression d'un poste d'attaché à temps non complet à raison de 26h15 ;

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Agent d'accueil – secrétariat général	25.08.2014
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent administratif	20.12.2017
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	13.03.2013 A supprimer
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe C1	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	27.06.2019 A créer
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe C3	1 poste à 35 h 00	Comptable	01.09.2017
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service administration générale - Assistant de direction et chargé de communication	06.12.2011
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe C3	1 poste à 35 h 00	Assistant Ressources Humaines	01.09.2017
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargée de mission « développement touristique » et coordonnateur enfance-jeunesse	25.08.2014
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé d'accueil et d'administration – service culture et vie associative – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	Directeur Adjoint – Directeur des Ressources Humaines	20.09.2018
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général des Services	26.11.2002
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général Adjoint – Directeur des Ressources Humaines	07.11.2011 Poste vacant

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 023-200067189-20190627-20190620-DE 15

Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – S (non titulaire –CDI).	
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service cadre de vie et urbanisme	05.11.2003
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service « développement économique » et responsable du service « bâtiment et service technique » (non titulaire-CDI).	17.05.2004
Attaché territorial	1 poste à 26 h 15	Responsable du service culture et vie associative (non titulaire-CDI).	17.01.2006 A supprimer
Attaché territorial	1 poste à 32h00	Directrice Générale adjointe	24.01.2019 32H00
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur financier	01.09.2016
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission « développement touristique » et responsable des services « enfance-jeunesse »	20.09.2018
Cadre d'emplois des ingénieurs			
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Responsable du service environnement	04.02.2016
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	poste vacant – détachement	01.12.2015
Ingénieur	1 poste à 35 h 00	Animateur forestier	01.07.2017
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du service des déchets ménagers et assimilés	25.08.2014
Technicien territorial principal de 2^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	27.06.2019 A créer
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Régisseur des équipements culturels	01.01.2018
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	17.06.2017 A supprimer
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers – suppléant au chef d'équipe du service déchets	01.10.2016
Agent de maîtrise	1 poste à 35h00	Agent technique et contrôleur de travaux- service bâti et service technique	01.07.2017
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent au service bâti et service technique	18.11.2013
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers- poste vacant	01.02.2007
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent des services déchets- assainissement non collectif	01.10.2017
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de ménage – Centre de loisirs	15.04.2018
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h00	Agent de service ANC	24.04.2018
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.09.2017
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.07.2004

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Chef d'équipe du service de collecte des déchets ménagers	01.04.2003
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	06.05.2005
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.03.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service ANC	01.04.2011
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux			
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur RAM-Halte-garderie	03.10.2014
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	30.04.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.09.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.06.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	16.06.2017
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du centre de loisirs	01.07.2006
Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants – Filière sociale			
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable du RAM et de la Halte-garderie et animateur	04.09.2012
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche et animateur	20.12.2017

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour promouvoir un agent ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel
- Autorise la création d'un poste au grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pour promouvoir un agent remplissant les conditions pour un avancement de grade.
- Autorise la suppression d'un poste d'attaché à temps non complet à raison de 26h15
- Valide le nouveau tableau des effectifs.
- Autorise le Président à accomplir les formalités nécessaires à la création de ces postes
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires au financement de ces postes.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.
- Stipule que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.